



SCHWEIZERISCHER VERBAND FÜR TIERPHYSIOTHERAPIE ®
FÉDÉRATION SUISSE DE PHYSIOTHÉRAPIE POUR ANIMAUX
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA FISIOTERAPIA PER ANIMALI
FEDERAZIUN SVIZRA DELLA FISIOTERAPIA PER BES-CHAS

Code de conduite relatif à la section d'examen 4 de l'Examen Professionnelle Supérieur (EPS) pour les physiothérapeutes pour animaux

Le travail de diplôme et entretien oral

Valable à partir de l'EPS 2024

Commission d'examen EPS, 02 octobre 2023

Table des matières

1	Objectif du code de conduite	3
---	------------------------------------	---

2	Le travail de diplôme	3
2.1	Exigences de contenu	3
2.2	Critères d'évaluation	3
2.3	Disposition	4
2.4	Approbation du sujet, de la disposition et du superviseur.....	4
2.5	Efforts, coopération	5
2.6	Remise	5
2.6.1	Forme écrite.....	5
2.6.2	Date limite.....	5
2.7	Rédaction indépendante du travail de diplôme	5
2.8	Parution / publication et copyright du travail de diplôme.....	6
2.9	Structure du travail de diplôme	6
2.9.1	Structure et contenu des chapitres individuels	6
2.10	Aspects formels	7
2.10.1	Portée, langue.....	7
2.10.2	Mise en page	8
2.10.3	Style linguistique	8
2.10.4	Temps des verbes	8
2.10.5	Orthographe et grammaire	8
2.10.6	Abréviations.....	8
2.10.7	Illustrations	8
2.10.8	Tableaux.....	9
2.10.9	Citations	9
2.10.10	Page de titre.....	10
2.10.11	Table des matières.....	10
2.10.12	Liste des illustrations et des tableaux	10
2.10.13	Liste des abréviations	10
2.10.14	Résumé.....	10
2.10.15	Bibliographie.....	11
2.10.16	Déclaration.....	12
2.10.17	Annexes.....	13
3	Présentation du travail de diplôme et entretien sur le travail de diplôme	14
3.1	Langue	14
3.2	Outils	14
3.3	Présentation.....	14

3.3.1	Exigences de contenu	14
3.3.2	Durée	14
3.3.3	Critères d'évaluation	14
3.4	Entretien	15
3.4.1	Exigences de contenu	15
3.4.2	Durée	15
3.4.3	Critères d'évaluation	15
4	Évaluation et attribution des notes	16

Remarque : l'utilisation du masculin dans le texte ci-dessous englobe également toujours le féminin.

1 Objectif du code de conduite

Le travail de diplôme et l'entretien oral portant sur ce dernier constituent la quatrième partie de l'examen professionnel supérieur de physiothérapeute conformément au règlement de l'examen.

Outre le règlement d'examen et la directive relative au règlement d'examen, le guide relatif au travail de diplôme et à la discussion englobe des remarques explicatives et des exigences relatives à la disposition du travail de diplôme et au travail de diplôme lui-même ainsi qu'à la discussion d'experts portant sur ce dernier.

2 Le travail de diplôme

2.1 Exigences de contenu

Les candidats montrent dans le travail de diplôme écrit qu'ils sont en mesure d'articuler les différentes compétences opérationnelles de la physiothérapie pour animaux (cf pièce jointe relative aux lignes directrices du règlement d'examen), de les appliquer de manière autonome à une problématique complexe et pertinente de la physiothérapie pour animaux et de documenter sa démarche par écrit. Ils témoignent d'une approche systématique dans la description, l'analyse et l'élaboration d'une solution concernant le thème choisi, justifient et argumentent sa démarche, présentent les résultats pertinents et les discutent de manière critique.

2.2 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation suivants sont utilisés (spécification des critères conformément aux directives du règlement d'examen du 24 août 2017) :

Critères		Indicateurs / liste non exhaustive
Critères de contenu		
1	Structuration et clarté	Structuration et clarté de la question, de l'objectif et du développement
2	Technicité du traitement	Exactitude professionnelle, clarté, pertinence <ul style="list-style-type: none"> – de l'ensemble des aspects méthodologiques et liés au contenu qui sont nécessaires pour répondre à la question. – la mise en réseau des différentes compétences physiothérapeutiques pour animaux Degré de complexité / diversité méthodologique appropriée
3	Résultats / constatations / solutions	Exactitude professionnelle, clarté, qualité / degré d'innovation, mise en réseau des différentes compétences physiothérapeutiques pour animaux

4	Discussion, conclusions, perspectives	Exactitude professionnelle, clarté de la réponse à la question Exactitude professionnelle, clarté, qualité de réflexion par rapport à – la réalisation des objectifs – la procédure / méthodologie – aux résultats Exactitude professionnelle, clarté des conclusions
Critères formels		
1	Langue et temps des verbes	Conformité aux exigences selon le code de conduite de la partie 4 de l'EPS
2	Orthographe et grammaire	
3	Résumé, abstract, mots-clés	
4	Illustrations, tableaux, abréviations et leurs listes	
5	Citations, références, bibliographie	
6	Mise en page et portée	

2.3 Disposition

Avant de commencer le travail proprement dit, il convient de rédiger une disposition écrite. La disposition doit contenir :

- la description du sujet;
- la problématique détaillée et précise;
- la procédure pour répondre à la question;
- le table des matières de l'ensemble du travail,
- la structure des chapitres (y compris les titres) de la « partie principale » du travail de diplôme jusqu'au 3ème sous-niveau (voir chapitre 2.9)

2.4 Approbation du sujet, de la disposition et du superviseur

Les candidats doivent soumettre le sujet et la disposition du travail de diplôme trois mois avant la date de l'examen (la date de l'épreuve écrite s'applique) par la commission. La disposition doit montrer qu'il s'agit d'un thème relevant de la physiothérapie pour animaux et suffisamment complexe pour satisfaire aux exigences d'un travail de diplôme.

Les candidats soumettent le sujet et la disposition à la commission d'examen sur le formulaire « Disposition du travail de diplôme ». Le formulaire explique la procédure détaillée du processus d'approbation. Le formulaire peut être téléchargé depuis le site Internet FSPA à l'adresse

<https://svtpt.ch/fr/formation-eps/examen-professionnel-superieur/travail-de-diplome>.

Le candidat sera informé de l'accord de la commission d'examen par courrier électronique.

Si la commission d'examen refuse le thème ou la disposition du travail de diplôme, le candidat en sera informé par écrit dans un délai de deux semaines. Celui-ci a alors deux autres semaines pour soumettre une nouvelle proposition à la commission d'examen.

Dès que le thème et la disposition du travail de diplôme sont approuvés, le travail de diplôme doit être mis en œuvre en fonction de la contribution du candidat.

2.5 Efforts, coopération

L'expérience a montré qu'il faut environ 100 heures pour préparer le travail de diplôme.

Le travail de diplôme est un travail individuel.

2.6 Remise

Le travail de diplôme doit être soumis sous forme écrite et électronique et doit être soumis à temps.

2.6.1 Forme écrite

Le travail de diplôme doit être soumis à temps par écrit et en 3 exemplaires. Les 3 exemplaires sont imprimés et reliés, envoyé au secrétariat de la commission d'examen (2 exemplaires pour les examinateurs, 1 exemplaire pour les archives).

De plus, une copie électronique doit être déposée à la bibliothèque sur une clé USB. Cette copie électronique doit être enregistrée sous la forme d'un document PDF affichable dans Adobe Acrobat Reader actuelle. Le document ne doit pas être protégé par mot de passe.

2.6.2 Date limite

Le travail de diplôme doit être déposé le jour de l'examen écrit dernier délai. Une remise avant cette date est possible à tout moment et recommandée.

2.7 Rédaction indépendante du travail de diplôme

À l'exception du soutien du tuteur approuvé par le jury, le travail de diplôme doit être rédigé de manière indépendante. Si des méthodes statistiques sont utilisées dans le travail de diplôme, une statisticienne peut également être intégrée dans la planification.

Toutes les sources et ressources utilisées doivent être indiquées.

Le respect de ces dispositions doit être confirmé par le candidat au moyen d'une déclaration correspondante (voir libellé correspondant au chap. 2.10.16).

S'il s'avère que le candidat n'a pas indiqué les sources et les ressources utilisées (intelligence artificielle), ce dernier sera exclu de l'examen. Dans ce cas, il reste possible de se réinscrire à un examen ultérieur.

2.8 Parution / publication et copyright du travail de diplôme

L'auteur de la thèse a pleinement le droit d'utiliser son travail.

La FSPA se réserve le droit de publication / parution et le droit d'auteur sur les revues académiques et autres revues professionnelles.

La FSPA a également le droit d'utiliser le travail à des fins internes sans en faire la demande (formation continue / formation supplémentaire / journal d'information, etc.).

D'autres utilisations de la part des membres de la FSPA (par exemple, formation continue externe) nécessitent une consultation de l'auteur et du conseil d'administration de la FSPA.

2.9 Structure du travail de diplôme

La structure du travail de diplôme est basée sur la structure idéale des travaux de diplôme. Cela guide les candidats dans la structuration de leur travail et simplifie la comparabilité du travail individuel. La structure du travail doit correspondre à la disposition.

Les éléments individuels et les chapitres principaux sont présentés comme suit :

- Page de titre
- Table des matières
- Liste des illustrations et des tableaux
- Liste des abréviations
- Résumé (y compris résumé en anglais et mots-clés allemands)
- Introduction
- « Partie principale » => *La structure des chapitres de la « partie principale » (y compris le titre (c.-à-d. les intitulés) des chapitres et sous-chapitres individuels) dépend du thème et de la question du travail et doit être déterminée en conséquence par le candidat. (voir chap. 2.9.1)*
- Discussion, conclusions et perspectives
- Bibliographie
- Déclaration
- Annexes

2.9.1 Structure et contenu des chapitres individuels

Le candidat doit subdiviser les chapitres individuels (introduction, « partie principale », discussion / conclusions / perspectives) en sous-chapitres appropriés. Tous les sous-chapitres ainsi que la « partie principale » doivent avoir des titres significatifs (cela signifie que la « partie principale » ne doit pas s'appeler « Partie principale », mais avoir un titre accrocheur). Le travail de diplôme est structuré et compréhensible pour le lecteur.

Le contenu des chapitres dépend du thème et de la question du travail, mais suit fondamentalement le schéma suivant.

2.9.1.1 Introduction :

- Présentation du thème ;
- Présentation de l'environnement personnel / de la motivation pour le thème ;
- Formulation détaillée et précise de la question ;
- Selon le sujet : éventuellement formulation détaillée et précise de l'hypothèse ;
- Objectif du travail ;
- Restriction ;
- Structure du travail.

2.9.1.2 « Partie principale » :

(=> Structuration du chapitre avec attribution du titre par candidat)

- Présentation détaillée des éléments déjà connus et / ou de la dénomination des bases manquantes dans la théorie et / ou la pratique de la physiothérapie pour animaux ;
- Description et justification de la procédure / méthodologie choisie pour travailler sur le sujet et la question ;
- Traitement spécifique de la question : présentation et justification de tous les aspects essentiels tels que l'analyse, les enquêtes, les expériences, les développements de solutions, etc. (selon la procédure / méthodologie) ;
- Description et justification des résultats / constatations / solutions (selon le sujet et la question) ;
- Présentation sommaire des résultats / constatations / solutions.

2.9.1.3 Discussion, conclusions, perspectives

- Réponse fondée à la question ;
- Présentation raisonnée et critique de la mesure dans laquelle les objectifs ont été atteints ;
- Discussion / réflexion critique sur l'approche / méthodologie choisie (difficultés, lacunes, succès) ;
- Discussion / réflexion critique sur les résultats / constatations / solutions (difficultés, lacunes, succès) ;
- Conclusions : résultats / valeur ajoutée / avantages pour la physiothérapie pour animaux ;
- Questions complémentaires et / ou ouvertes.

2.10 Aspects formels

2.10.1 Portée, langue

Le travail de diplôme comprend un minimum de 45 000 et un maximum de 85 000 caractères (sans espaces, sans page de titre, sans table des matières, sans liste d'illustrations et tableaux, sans liste d'abréviations, sans bibliographie, sans annexes, sans explication de la constitution indépendante du travail de diplôme). Les résultats du travail de diplôme ou

du produit final créé dans le cadre du travail de diplôme peuvent également se présenter sous la forme d'un autre support.

Le travail de diplôme peut être présenté en allemand, français ou italien.

2.10.2 Mise en page

La mise en page (y compris la police, la taille de la police, les marges de page) est indiquée pour l'ensemble du travail de diplôme. Le modèle de mise en page correspondant du travail de diplôme est téléchargeable sur le site Internet de la FSPA (voir <http://www.fspa.ch/hfp.html>).

2.10.3 Style linguistique

Le style linguistique facilite le flux de lecture et la compréhensibilité du texte. Il doit être adapté au travail de diplôme, c'est-à-dire sobre et aussi neutre que possible.

On suppose que le lecteur intéressé connaît bien le sujet et que les termes techniques utilisés lui sont familiers. Il n'est donc pas nécessaire de les expliquer.

2.10.4 Temps des verbes

Les temps suivants doivent être utilisés dans les chapitres individuels :

- Résumé / abstract : utilisation du présent
- Introduction : utilisation du présent
- « Partie principale » : Le temps choisi doit être justifié dans l'introduction.
- Discussion, conclusions et perspectives : utilisation du présent

2.10.5 Orthographe et grammaire

Le travail de diplôme doit être correct orthographiquement et grammaticalement.

2.10.6 Abréviations

Les abréviations intégrées au travail de diplôme doivent être utilisées de manière cohérente.

2.10.7 Illustrations

La représentation du travail doit être uniforme et significative. Toutes les images doivent être identifiées par un titre significatif. Le titre doit être apposé sous l'image resp. le graphique et numéroté consécutivement. Lorsque du texte fait référence à une illustration, cela doit être indiqué (Fig.1).

Exemple :



Illustration 1 : Mesure de la profondeur de la cage

2.10.8 Tableaux

Les tableaux suivent les mêmes principes que les illustrations. Les tableaux seront toutefois étiquetés au-dessus.

Exemple :

Tableau 1 : Amplitude de mouvement (ROM) pour les genoux après TTA ou remplacement de la bande extracapsulaire pendant les 6 premières semaines de physiothérapie manuelle selon le plan 3beta.

	Amplitude de mouvement de genou 2 Sem	Amplitude de mouvement de genou 4 Sem	Amplitude de mouvement de genou 6 Sem
TTA	20° +/- 12°	34° +/- 7°	66° +/- 32°
Extracapsulaire	10° +/- 12°	29° +/- 12°	55° +/- 22°

2.10.9 Citations

Toutes les déclarations qui n'ont pas été rédigées par le candidat doivent être accompagnées de références. Les références se rapportent principalement à des passages de livres ou d'articles de la littérature spécialisée. Les sources Internet ou les communications personnelles sont également autorisées. La source est indiquée immédiatement après la citation (WENK et al. 2005 ; BAUER et MEISTER, 2008). La référence bibliographique complète se trouve dans la bibliographie.

La citation est l'adoption littérale d'une tournure, d'une phrase, d'un passage de texte et de la déclaration orale d'un autre auteur. Les citations sont placées entre guillemets afin d'être identifiées comme telles. La ponctuation et l'orthographe, ainsi que l'accentuation et les mots en italique doivent être reproduits tels quels. Les omissions dans les citations sont indiquées par un point d'exclamation entre crochets : [!]. Parfois, des coupes sont nécessaires ; celles-ci sont identifiées par trois points entre crochets - [...] -. Les compléments nécessaires à la compréhension sont placés entre crochets. (Exemple : Voulez-vous [Albert] me prêter vos pistolets pour le déplacement que j'ai prévu ?).

Lorsque le candidat ne les cite pas littéralement, mais se contente de répéter les pensées d'une autre personne avec ses propres mots (paraphrases), il convient qui est à l'origine de ces pensées. Le document source peut être précédé de « se reporter à ». Il convient de procéder de la même manière pour les tableaux, croquis, illustrations, etc.

Afin de ne pas interrompre le flux de texte, des crochets doivent être placés à la fin de la phrase lorsque cela est possible :

- comme indiqué précédemment (HOFER 1976).

- comme indiqué précédemment (BRUN 1965 ; HOFER 1976).

Lorsqu'il y a deux auteurs :

- comme cela a été établi (KLEMM & DELIUS 1990).

Lorsqu'il y a plus de deux auteurs :

- comme cela a été établi (ABS et al. 1988).

S'il y a plusieurs citations, triées par année de publication :

- comme cela a été établi à plusieurs reprises (ZINK 1953 ; MORTON 1982 ; ABS et al. 1988).

Si plusieurs citations du même auteur la même année :

- comme le montrent plusieurs travaux (WOLF 1989a, 1989b, 1991).

2.10.10 Page de titre

La page de titre doit contenir les informations suivantes (cf. modèle de travail de diplôme sur le site Internet <http://www.fspa.ch/hfp.html>) :

- Nom de l'auteur / auteure
- « Diplômé / diplômée de l'EPS en physiothérapie pour animaux (année) »
- Année de production
- Titre du travail
- « travail de diplôme de fin d'études relatif à l'acquisition du titre de physiothérapeute pour animaux avec diplôme fédéral »

La page de titre peut contenir un graphique pertinent ou une image significative.

2.10.11 Table des matières

Tous les chapitres sont répertoriés avec des numéros de page.

2.10.12 Liste des illustrations et des tableaux

Toutes les figures et tableaux présentés dans le travail de diplôme doivent être répertoriés dans une liste avec titre et numérotation correspondante. L'annuaire est divisé en illustrations d'une part et en tableaux d'autre part.

2.10.13 Liste des abréviations

Toutes les abréviations utilisées dans le travail de diplôme sont répertoriées dans une liste d'abréviations.

2.10.14 Résumé

Le résumé correspond au maximum à 1 page A4, sans photos. De plus, un résumé (abstract) en anglais est créé pour l'indexation internationale du travail. L'essentiel est résumé en 250 mots environ ou en 10 lignes environ. Il convient d'insérer 5 à 7 mots clés allemands à la fin.

2.10.15 Bibliographie

Toutes les sources utilisées sont répertoriées correctement et par ordre alphabétique dans la bibliographie. À l'inverse, tous les ouvrages répertoriés dans la bibliographie sont cités dans le texte.

La littérature utilisée est classée par ordre alphabétique (idem chronologiquement en cas de mentions multiples d'un même auteur). Les informations suivantes sont répertoriées :

- Les noms de tous les auteurs ;
- Prénoms-initiales ;
- Date de publication ;
- Titre complet ;
- Le titre de journal standardisé et abrégé avec numéro de volume, mais sans numéro de numéro ;
- Le premier et le dernier numéro de page du travail ;
- Lorsqu'il existe plusieurs auteurs, seul le prénom du premier auteur est placé en premier. On inverse de nouveau pour les suivants. Ils sont séparés les uns des autres par des virgules, les derniers par « & ».

Pour les livres, il n'est pas nécessaire d'indiquer le nombre total de pages, mais l'éditeur et le lieu de publication. En revanche, dans le cas d'un recueil de plusieurs auteurs, l'éditeur et les premières et dernières pages de l'article de l'auteur cité sont mentionnés.

Disposition et forme de la bibliographie

La littérature utilisée dans l'ouvrage est classée par ordre alphabétique d'après le nom de l'auteur. Si plusieurs œuvres émanent d'un même auteur, elles doivent être classées comme suit :

- Les publications d'un auteur sont toujours répertoriées par ordre chronologique.
- Si plusieurs ouvrages ont été publiés la même année par un même auteur, on les différencie les uns des autres par des lettres minuscules. Dans le texte, les références à la bibliographie doivent intégrer cette lettre minuscule à l'année. Exemple : Bürli (1984a, S. 6)
- Si l'auteur du travail de diplôme inclut, en plus des œuvres d'un auteur, celles qui ont été écrites avec des co-auteurs, alors les œuvres dont il a la paternité unique sont répertoriées en premier, puis celles avec des co-auteurs (triées par ordre alphabétique selon les noms des co-auteurs). On applique ce principe même si cela viole le principe de la suite chronologique.
- **Informations manquantes concernant le lieu et l'année** : les publications, dans lesquelles aucune année ou aucun lieu n'est indiqué, porte la mention s.A (sans année) ou s.E. (sans emplacement).
- Pour **les ouvrages collectifs**, le nom de l'éditeur doit être indiqué par l'ajout (éd.), ou pour les textes anglais et français par l'ajout Ed. (au singulier) ou Eds. (au pluriel).

- Exemple : Kaschubowski, G. (Hrsg.). (1999). Zur Frage der Wirksamkeit in der heilpädagogischen Arbeit. Lucerne : Édition SZH / SPC.
- **Paternité corporative :**
 - Exemple : Berne (canton). Erziehungsberatung. (2002). Behinderung heute. Berne : Chancellerie d'État.
- **Paternité inconnue :**
 - Exemple : Experimentelle Psychologie. (1978). New York : Holt.
- **Article de journal :**
 - Exemple : Müller, H. (15 octobre 2000). Schulprobleme heute. Neue Zürcher Zeitung, p. 17-19.
- **Article Internet :**

Ceux-ci doivent être cités comme des documents imprimés (Auteur. Titre. Mentions légales) accompagnés d'informations supplémentaires (Internet : adresse [date de la source])

 - Exemple : D.I.A.S. GmbH. (1998). Telearbeit für behinderte Menschen: Forschungsbericht. Hambourg. Internet : <http://www.dias.de/tguide/index.html> [Stand 7.11.2000]
- **Ouvrages non publiés :** Les ouvrages non publiés (dissertations, travail de diplôme s de licence) mentionnés dans la bibliographie doivent être identifiables comme tels. Type de travail, institut ou université, année de publication à préciser.
 - Exemple : Enz, R. & Müller, F. (1985). Hilfsschüler in Ausbildung und Beruf. Enquête menée sur 33 anciens élèves auxiliaires du canton des Grisons. Thèse de licence non publiée, Institut de psychologie de l'Université de Zurich.
- **Documents de la formation post graduée FSPA :** Les documents de la formation doivent être cités comme suit : module, nom du domaine, partie, nom du scénario.

2.10.16 Déclaration

La déclaration stipule littéralement ce qui suit : « Ce travail a été écrit de manière indépendante et aucune autre source et ressource que celles spécifiées n'a été utilisée ». La déclaration doit inclure la date, la signature de l'auteur et le nom de fichier du formulaire de stockage électronique.

La déclaration peut être téléchargée en tant que modèle Word sur le site Internet du FSPA à l'adresse <https://svtpt.ch/fr/formation-eps/examen-professionnel-superieur/travail-de-diplome>.

Il est possible d'ajouter des remerciements, par exemple « L'auteur remercie XY pour son examen critique... et WV pour avoir mis l'hippodrome de Dielsdorf à disposition pendant 2 jours... »

2.10.17 Annexes

L'annexe contient les informations qui compliquent le flux de lecture, mais est néanmoins importante pour comprendre le travail (par exemple, compilation des patients ; protocoles de mesure essentiels ; graphiques supplémentaires).

3 Présentation du travail de diplôme et entretien sur le travail de diplôme

3.1 Langue

La présentation et l'entretien oral du travail de diplôme peuvent se dérouler en allemand, français ou italien.

3.2 Outils

Les candidats reçoivent avec la convocation écrite à l'examen des instructions précises concernant les aides autorisées. Seules les aides non mentionnées explicitement dans la convocation sont interdites.

3.3 Présentation

3.3.1 Exigences de contenu

Dans le cadre d'un entretien portant sur le travail de diplôme, le candidat présente les *conclusions* de son travail de diplôme aux examinateurs présents.

3.3.2 Durée

La présentation orale dure 10 minutes. Un écart de temps de +/- 10 % est autorisé.

3.3.3 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation suivants sont utilisés (spécification des critères conformément aux directives du règlement d'examen du 1 mai 2023) :

Critères		Indicateurs / liste non exhaustive
1	Contenu et justesse	Concentrer le contenu sur la tâche de la présentation, en se concentrant sur l'audience, la clarté, l'intelligibilité, l'exactitude et la pertinence de la terminologie technique
2	Structure et plan	Orientation des objectifs, clarté, transparence
3	Technique de présentation, gestion du temps	<p>Professionnalisme de l'apparence (utilisation judicieuse des outils, conception linguistique, volume, prise de contact avec le public, engagement reconnaissable vis-à-vis du sujet et du domaine professionnel)</p> <p>Conformité aux exigences relatives aux outils et à la durée autorisés</p>

3.4 Entretien

3.4.1 Exigences de contenu

L'entretien oral a lieu après la présentation. L'entretien porte sur des aspects du travail de diplôme sélectionnés par les examinateurs. Les questions peuvent également porter sur les aspects éthiques en lien avec le travail de diplôme et la compréhension du rôle du physiothérapeute pour animaux.

Le candidat explique, défend et commente sa démarche et ses résultats de manière critique dans le cadre des questions posées par les examinateurs. Il montre qu'il est en mesure de transposer son approche et ses conclusions à d'autres contextes et problématiques de la physiothérapie pour animaux.

3.4.2 Durée

L'entretien oral dure 30 minutes. Un écart de temps de +/- 10 % est toutefois toléré.

3.4.3 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation suivants sont utilisés (spécification des critères conformément aux directives du règlement d'examen du 1 mai 2023) :

Critères		Indicateurs / liste non exhaustive
1	Réponse aux questions des experts	Exactitude professionnelle, clarté, exhaustivité, utilisation d'une terminologie spécialisée adaptée à l'interlocuteur
2	Teneur des arguments lors de la discussion avec les experts	Exactitude professionnelle, clarté, réponse aux arguments des experts, flexibilité intellectuelle, apporter et expliquer vos propres réflexions et arguments
3	Capacité de réflexion critique	Teneur de la réflexion critique du travail de diplôme par rapport aux <ul style="list-style-type: none"> - forces et faiblesses de la procédure - aux résultats - aux conclusions
4	Capacité d'adaptation à la situation	Démonstration correcte et compréhensible d'un point de vue technique concernant les possibilités et limites de la transférabilité de la procédure et des résultats du travail de diplôme à d'autres contextes et problèmes de physiothérapie pour animaux

5	Réflexion sur les valeurs éthiques et le rôle professionnel du physiothérapeute pour animaux	Teneur et clarté de la réflexion critique des valeurs éthiques et du rôle professionnel du physiothérapeute en relation avec <ul style="list-style-type: none">- la procédure- les résultats- les conclusions Signaler tout conflit résultant des aspects éthiques
---	--	--

4 Évaluation et attribution des notes

L'évaluation du travail de diplôme ainsi que l'entretien oral avec la présentation est effectuée par un jury sélectionné par le comité d'examen. Il se compose d'au moins 2 experts et est annoncé aux candidats à l'avance.

Le travail de diplôme est pondéré à 50 % pour la note de l'examen partie 4. La présentation et l'entretien oral sont chacune pondérés à 25 %.

L'évaluation est effectuée via des valeurs de notes. Les performances sont notées de 6 à 1. Une note égale ou supérieure à 4 sanctionne une performance satisfaisante. Il n'y a que des notes entières et des demi-notes. Les candidats sont informés au préalable des critères d'évaluation détaillés.